



# «Votre enfant part seul – voici comment le protéger quand même»

Informations et conseils à l'attention des parents et des responsables de l'éducation

**Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)**



## **Chère lectrice, cher lecteur,**

Tôt ou tard arrive le moment où votre enfant aimerait et devrait sortir seul ou en compagnie d'enfants de son âge. Tout enfant bien dans sa peau manifeste une soif d'autonomie, de la curiosité, une envie de découvertes et d'activités. Découvrir le monde sans les parents à ses côtés est une étape importante dans le développement de chaque enfant.

Parallèlement, il est aussi naturel que vous, en tant que parents, soyez préoccupés par la sécurité de votre enfant. Prenons comme exemple la sécurité routière qui est un sujet très souvent abordé dans toutes les familles. Dès le jardin d'enfants, sous l'œil attentif des policiers spécialisés, les écoliers apprennent comment ne pas se mettre en danger en traversant la rue.

La sensibilisation des enfants aux risques d'agressions sexuelles ou d'actes de violence est bien plus complexe. Dans ce domaine, les délits commis par des inconnus ont beau être rares, la peur des parents de voir leur enfant victime d'un tel acte est souvent grande.

Les informations et conseils suivants ont pour but de vous aider à laisser votre enfant faire seul ses premiers pas dans la vie, et ce, en toute sérénité.

### **Votre police**

#### **Sources:**

- Police du canton de Saint-Gall et Centre de protection de l'enfance de Saint-Gall, [www.kzsg.ch](http://www.kzsg.ch), 2011; «Ansprechen von Kindern, Leitfaden für richtiges Verhalten zum Schutz von Kindern»
- Police du canton de Bâle-Ville; «Sicherheit auf dem Schulweg. So schützen Sie Ihr Kind»



## Voici quelques points importants en général à considérer:

### → **La peur est mauvaise conseillère**

Tout enfant a besoin de se sentir respecté dans sa vie quotidienne pour pouvoir prendre confiance en lui. Nous savons d'expérience que les délinquants ciblent davantage les enfants qui paraissent peu sûrs d'eux et qui montrent une forte dépendance à l'adulte. La confiance en soi est une bonne protection contre les délits sexuels. Raison pour laquelle il est important de faire savoir à votre enfant qu'il est une personne à part entière dont il peut fixer les propres limites.

### → **Faire confiance à son intuition**

Tout enfant a besoin d'apprendre que son intuition est prise au sérieux et qu'il peut faire confiance à ses sentiments, bons au mauvais. Il faut lui faire comprendre qu'avoir peur, avoir envie de fuir ou de demander de l'aide à autrui ne sont pas des signes de faiblesse ou de lâcheté. Apprenez-lui à développer son intuition pour que, face à une situation à risque, il ait le réflexe de partir ou de se réfugier dans un lieu sûr, auprès de personnes de confiance.

### → **Des bons et des mauvais secrets**

Tout enfant a besoin de savoir qu'il peut tout dire à ses parents. Etablissez avec lui une relation de confiance pour qu'il partage avec vous non seulement ses expériences positives, mais également celles plus négatives. Ne blâmez pas votre enfant s'il ne vous a pas écouté ou obéi, en empruntant par exemple un autre itinéraire pour se rendre à l'école. Expliquez-lui les risques de ce geste. Prenez le temps de dialoguer avec votre enfant afin de savoir ce qu'il a vécu et ce qui le préoccupe.

### → **La ponctualité est une vertu!**

Expliquez à votre enfant pourquoi il faut être ponctuel et pourquoi il est important d'emprunter toujours le même chemin pour se rendre à l'école et pour retourner à la maison. Les enfants prennent exemple sur vous, c'est pourquoi vous devez aussi leur dire où vous allez, comment vous joindre et à qui s'adresser si vous n'êtes pas joignable ou de retour à l'heure indiquée.

### → **Montrer de l'intérêt pour le quotidien de votre enfant**

Demandez régulièrement à votre enfant qui sont ses fréquentations et amis et ce qu'ils font ensemble. Demandez-lui des détails si vous remarquez qu'il ramène de nouveaux objets à la maison ou qu'il évoque de nouveaux amis particulièrement sympathiques, surtout s'ils sont plus âgés que lui.

## Concrètement, que pouvez-vous faire?

### → Privilégier les trajets scolaires en groupe

Dans la mesure du possible, il est important que les enfants fassent les trajets scolaires ensemble. En formant de petits groupes, ils peuvent s'aider les uns, les autres et se défendre en cas de besoin.

### → Votre enfant a le droit de dire «non», aussi à des inconnus

Votre enfant doit apprendre qu'il a le droit de dire «non», qui plus est à des personnes qu'il ne connaît pas. Il doit comprendre qu'il a le droit de ne pas répondre à un inconnu, de ne pas lui fournir de renseignements, de ne pas le suivre ni de monter dans sa voiture. Néanmoins, il est primordial de ne pas effrayer votre enfant. Évoquez avec lui des exemples concrets qui démontrent quand il a le droit de dire «non» et quand ce n'est pas approprié (lors d'une visite médicale, par exemple).

### → Toujours avoir une solution de secours

Accompagnez votre enfant sur le chemin de l'école et définissez ensemble des «solutions de secours». Montrez-lui un commerce où il peut trouver de l'aide, une adresse où il peut se réfugier. N'hésitez pas à aborder ce sujet au cours des réunions de parents. Indiquez à votre enfant des personnes de confiance à qui il peut s'adresser ou se faire aider lorsqu'il est à l'extérieur ou si vous êtes absent.

## ... et si malgré tout quelque chose arrive?

Si, en dépit de toutes ces précautions, quelque chose devait arriver, il est primordial d'agir avec calme et lucidité. Si votre enfant vous raconte avoir fait une observation inhabituelle, avoir vécu une expérience négative ou avoir été victime d'une menace voire d'une agression, ne mettez pas sa parole en doute et écoutez attentivement ce qu'il a à vous dire. Remerciez-le de s'être confié à vous. Ne vous mettez pas en colère s'il a commis une erreur, sinon, il évitera toute confiance à l'avenir.

Rapportez les observations ou expériences de votre enfant le plus fidèlement possible à la police. La police a besoin d'informations concrètes de la part des citoyens pour engager les procédures adéquates.

Si votre enfant n'est pas rentré à l'heure convenue, contactez sans tarder son enseignant et/ou ses amis. S'il reste introuvable, appelez immédiatement la police en composant le 117. N'hésitez pas ! La police est là pour vous conseiller et vous aider dès les premières minutes.

Parfois les parents ont une mauvaise intuition. Ils remarquent un changement de comportement chez leur enfant ou se font simplement du souci, même sans avoir une idée précise sur ce qui se passe. Dans ce cas aussi, il est conseillé de demander de l'aide auprès d'un centre de consultation régional pour l'aide aux victimes. Des conseils pratiques y sont dispensés gratuitement, non seulement aux parents, mais également aux proches de la famille.



Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)

Maison des Cantons

Speichergasse 6

Case postale

3000 Berne 7

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

**«Votre enfant part seul – voici comment le protéger quand même»**

Informations et conseils à l'attention des parents et des responsables de l'éducation

Ce dépliant est disponible dans les postes de police en Suisse et dans les services de la police nationale de la Principauté du Liechtenstein.

Le dépliant est édité en français, en allemand et en italien.

Il est également disponible au format PDF sur [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

**Editeur** Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)  
Maison des Cantons  
Speichergasse 6, Case postale, CH-3000 Berne 7  
Sous la direction de: Martin Boess  
E-mail: [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch), [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

**Rédaction** Commission spéciale de la PSC: elle est chargée d'élaborer des projets et du matériel d'information pour la prévention de la criminalité dans les cantons. Elle est composée de responsables de la prévention de la criminalité au sein des corps de police de toute la Suisse.

**Graphisme** Weber & Partner, [www.weberundpartner.com](http://www.weberundpartner.com)

**Photos** 123RF/Benis Arapovic

**Impression** Stämpfli Publikationen AG, CH-3001 Bern

**Tirage** fr: 20000 ex. | all: 50000 ex. | it: 5000 ex.

**Copyright** Prévention Suisse de la Criminalité (PSC),  
été 2015, 2<sup>ème</sup> édition

